

CONTENUS DE LA FORMATION

630 heures en centre de formation

1 116 heures en entreprise

18 semaines de formation, dont 2 en mobilité européenne

En partenariat avec le CEMÉA

▼ 4 Unités Capitalisables (UC)

UC transversales de la spécialité « Animation » :

> UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

> UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

UC de la mention « Animation culturelle » :

> UC3 : Conduire une action d'animation

> UC4 : Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation culturelle

Le Centre de formation propose également de l'accompagnement à la VAE.

+ d'infos :

<http://www.theatreenmiettes.fr/>

Présentation détaillée de la formation, contenu, dates, candidature, épreuves d'admission, tarifs et financement, actualités, etc.

Théâtre en Miettes – Centre de formation



**BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE
DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

– BPJEPS –
Mention Animation
Spécialité Animation Culturelle



INSERTION

Le BPJEPS Animation culturelle débouche le plus souvent sur une insertion professionnelle.

Selon l'âge et le projet de la personne diplômée, il permet une poursuite d'étude ou de formation, vers un BUT Carrières sociales ou un DEJEPS.

Le BPJEPS est ouvert à toute personne avec un projet professionnel en accord avec la mention animation culturelle et qui ont répondu aux prérequis et réussi les épreuves d'admission.

PUBLICS

Des candidat·e·s ayant une expérience professionnelle ou bénévole dans les domaines de l'animation culturelle, socioculturelle ou sociale, de la culture et/ou de la pratique artistique et qui sont porteur·euse·s d'un projet professionnel nécessitant une formation qualifiante et professionnalisante.

▼ Les cursus et parcours :

- > Stagiaires de la formation professionnelle
- > Apprenti·e·s d'un CFA
- > Validation des acquis de l'expérience
- > Parcours emploi compétences
- > Reconversion suite à un bilan de compétences

Âge : 18 ans et plus

Capacité d'accueil : 12 places

Niveau de formation : IV, Bac

MÉTIERS & DÉBOUCHÉS

L'animateur·trice culturel·le exerce ses fonctions dans tout type d'entreprise du secteur social et socioculturel : collectivités locales, territorial·e·s, intercommunalités, associations, établissements spécialisés (résidences seniors, EHPAD, foyers d'accueil, foyers de jeunes travailleurs), centres sociaux, centres d'animation, fédérations d'éducation populaire, et bien sûr tout type d'associations culturelles engagées dans les pratiques artistiques ou la diffusion d'une offre culturelle.

FORMATION & COMPÉTENCES VISÉES

Le référentiel professionnel du BPJEPS Animation Culturelle définit l'animateur·trice comme un·e professionnel·le qui « conçoit et conduit de manière autonome, des projets d'animation culturelle organisés autour de quatre groupes d'activités ... : l'accompagnement culturel, la mise en activité des groupes, le développement de l'expression et de la créativité, la participation à la mise en œuvre de partenariats locaux dans le domaine de l'animation culturelle, le soutien aux projets et aux pratiques culturelles amateurs ».

Ses compétences comprennent : le diagnostic territorial, l'élaboration de projets d'animation et de programmation d'activités, la sensibilisation culturelle, la pratique artistique, le recours aux pratiques culturelles dans un but d'épanouissement personnel ou d'élucidation de problématiques collectives.

PRÉREQUIS & ADMISSION : 3 ÉTAPES

▼ 1. Les exigences préalables :

- > Candidat-e majeur-e
- > 200h de pratique d'animation ou BAFA
- > Brevet de secourisme (valide)
- > Projet professionnel en accord avec la formation visée

Chaque candidat-e doit prendre un rendez-vous en amont des épreuves d'admission, avec Dominique Unternehr, responsable du centre de formation, pour examiner les prérequis.

▼ 2. Le dossier de candidature :

Chaque candidat-e envoie son dossier de candidature dûment rempli, accompagné des pièces justificatives demandées. Les candidat-e-s qui auront été reçus aux exigences préalables seront convoqué-e-s pour les épreuves d'admission suivantes.

▼ 3. Les épreuves d'admission (sur deux jours) :

- > 2 épreuves écrites : rédaction & culture générale
- > 2 épreuves orales : parcours libre & entretien

Pour être admis-e : la moyenne doit être supérieure ou égale à 10/20 & être présent-e sur la liste des 12 personnes retenues.

Dates limite des candidatures & des épreuves 2021

- > Remise du dossier : 2 juin ou 1^{er} septembre
- > Épreuves : 16 & 17 juin ou 9 & 10 septembre
- > La formation : 22 septembre 2021 au 16 décembre 2022

Coût de la formation : 6 930 € TTC (10,93 €/Coût horaire)

+ d'infos et contact :

Dominique UNTERNEHR

Responsable du centre de formation

Référent handicap

05 56 43 06 31 / formation@theatreenmiettes.fr

Site : <http://www.theatreenmiettes.fr/>

Facebook : @the.en.miettes